

DÉCISION du Maire

N°01/2025

Objet : Attribution du marché travaux d'entretien des espaces verts de la commune

Le Maire de Chauconin-Neufmontiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attribution au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

Considérant la nécessité de faire effectuer par un prestataire les travaux d'entretien des espaces verts,

Considérant le contrat proposé par l'entreprise GARDEN SERVICE le 20 novembre 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 :

De passer un marché avec l'entreprise GARDEN SERVICE domiciliée 77 allée du parc aux Bœufs à Torcy (77200) concernant les travaux d'entretien des espaces verts dans la commune de Chauconin-Neufmontiers, pour un montant de 42 498,70 € HT soit 50 998,44 € TTC par an.

Article 2 :

Le contrat prend effet à compter du 01/01/2025 pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Article 3 :

Ampliation de la présente décision est adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Meaux
- Madame la Comptable publique assignataire de Meaux

Fait à Chauconin-Neufmontiers, le 30 janvier 2025.



La Maire,
Marie LÉAL

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun (77000) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat dans le département et de sa notification et/ou de sa publication par voie électronique.

Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr